

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE** DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 17 MARS 2021 À 16 H 30, PAR ZOOM

PRÉSENCES

Denis Miousse, président
 Claude Lévesque, PDG par intérim et secrétaire
 Johanne Beaudoin
 Dave Charlton
 Roger Dubé
 Geneviève Fafard
 Josée Francœur
 Pascale Lafortune
 Michaël Lavigne
 Clermont Martel
 Diane Ouellet
 Jean-Pierre Porlier
 France St-Pierre
 Solange Turgeon

ABSENCES

Ginette Côté, vice-présidente
 Jean-Marie Volland

Invités : Régis Harvey, conseiller senior au PDG
 Membres de l'équipe de direction

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 33. En l'absence de la vice-présidente, madame Solange Turgeon accepte de prendre la relève de la présidence d'assemblée, au besoin, si le président devait s'absenter.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution 2021-03-026

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 17 mars 2021 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Séance publique régulière du 27 janvier 2021

Résolution 2021-03-027

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 27 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

3.1.1. Affaires découlant de la séance publique

Le président directeur général par intérim, monsieur Claude Lévesque, présente le suivi des décisions prises lors de la séance publique régulière du 27 janvier :

- **Maison des aînés de Baie-Comeau**
Les transactions ont été déposées au ministre de la Santé et des Services sociaux pour autorisation. Le dossier devrait être acheminé cette semaine au Conseil du trésor.
- **Prise de position du conseil d'administration concernant la main-d'œuvre indépendante (MOI)**
Les enjeux inhérents à la MOI ont été transmis aux principales firmes liées au CISSS de la Côte-Nord et les rencontres avec celles-ci se poursuivent pour explorer des hypothèses de solution. La recommandation du conseil d'administration a été adressée au ministère de la Santé et de Services sociaux ainsi qu'aux établissements qui font face aux mêmes problématiques.

3.2. Séance spéciale à huis clos du 19 février 2021

Résolution 2021-03-028

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 19 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

3.2.1. Affaires découlant de la séance spéciale à huis clos

Le président directeur général par intérim, monsieur Claude Lévesque, présente le suivi des décisions prises lors de la séance spéciale à huis clos du 19 février :

- **Direction des soins infirmiers**
Madame Chantal Gadbois, directrice par intérim, et madame Karine Nadeau, directrice adjointe par intérim, sont entrées en poste, comme prévu.
- **Affichage du poste de directeur de santé publique et comité de sélection**
Le processus de sélection du directeur de santé publique a été réalisé.

4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Voilà maintenant un an que nous vivons avec le virus de la COVID-19. Il y a eu, depuis, un travail énorme d'effectuer, tant par le personnel de la santé que par la population, pour se protéger contre cette pandémie. Heureusement, la Côte-Nord a été relativement épargnée et c'est très bien ainsi. Merci à la population de la Côte-Nord qui a vraiment pris en compte les dangers de ce virus en suivant les recommandations de la santé publique, soit le port du masque, le lavage des mains et la distanciation physique.

De plus, le président tient à remercier les membres du conseil d'administration. La dernière année n'a pas été facile. Plusieurs changements ont demandé une certaine adaptation, dont le mouvement important de personnel à la haute direction.

Le personnel s'est d'ailleurs adapté de façon exemplaire à ces changements d'importance pour une organisation. Merci à tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à la vie du Centre intégré de santé et de services sociaux au cours de la dernière année.

Nous avons récemment reçu une bonne nouvelle du premier ministre du Québec, monsieur François Legault, lorsque celui-ci a annoncé que la région de la Côte-Nord passerait bientôt au palier jaune. Il faut toutefois continuer d'être prudents en respectant les mesures sanitaires, et ce, afin de s'assurer que le virus ne revienne pas de façon importante dans la région et un peu partout au Québec. Nous n'avons d'ailleurs qu'à penser aux nombreux variants qui se propagent actuellement dans la région de Montréal. Poursuivons nos efforts afin que ce virus devienne chose du passé!

Par ailleurs, le président souligne le travail exceptionnel de madame Nathalie Castilloux qui a pris en charge tout le volet de la vaccination. On est à même d'en constater les résultats sur le terrain par l'augmentation du nombre de cliniques de vaccination sur la Côte-Nord. De plus en plus de Nord-Côtiers et de Nord-Côtières sont vaccinés.

Le président souhaite, en terminant, que toute la population de la Côte-Nord ainsi que tout le personnel du CISSS puissent être vaccinés prochainement et acceptent la vaccination, pour se protéger.

6. Rapport du président-directeur général par intérim

Le président-directeur général par intérim, monsieur Claude Lévesque, fait part de quelques activités qui ont eu lieu depuis la dernière séance du conseil d'administration :

- Rencontres quotidiennes de la cellule G8 qui réunit des représentants de la santé publique, du département de pharmacie, de la Direction des services techniques, de l'hôtellerie et de la logistique (pour le transport des vaccins), de la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique (pour la gestion des rendez-vous) et de la Direction générale (pour la gestion du volet de la vaccination et de la distribution des vaccins sur le territoire).
- Rencontres bihebdomadaires avec la cellule innue, représentée par les neuf communautés autochtones de la Côte-Nord, incluant les Naskapis.
- Rencontres bimensuelles avec les élus de la Côte-Nord auxquelles participent les coordonnateurs de territoire du CISSS.
- Rencontres conjointes avec les chambres de commerce du territoire.
- Mise en place de la stratégie visant à maintenir l'activité physique des personnes âgées en perte d'autonomie afin de contrer les impacts du confinement.
- Rencontres avec la Direction des ressources humaines et les firmes de main-d'œuvre indépendante.
- Rencontre de la Direction des finances et de la Direction des ressources humaines avec le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant le déficit budgétaire du CISSS versus la main-d'œuvre indépendante.
- Rencontre avec la Faculté de médecine de l'Université Laval, notamment pour un projet d'affiliation universitaire.
- Rencontres hebdomadaires du comité de direction avec les instances syndicales pour discuter et répondre aux interrogations.
- Suivi du dossier de l'urgence/bloc opératoire de l'Hôpital de Sept-Îles avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Société québécoise des infrastructures.

7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

8. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Les interventions suivantes sont portées à l'attention du conseil d'administration :

Mario Dufour
Citoyen de Sept-Îles

La solution retenue pour des stationnements étagés est-elle la solution définitive au problème de stationnement du CISSS ou devons-nous encore composer avec des incertitudes pour le futur et la pérennité de l'Hôtel de Ville de Sept-Îles?

9. Agenda de consentement

9.1. Affaires médicales

9.1.1. Nomination – Membre actif

Résolution 2021-03-029

Attendu la demande de nomination du D^r Olivier Roy, omnipraticien, numéro de permis 00546, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « *médecine générale (urgence, hospitalisation, soins prolongés [CHSLD], consultation en bureau et soins à domicile)* » avec une pratique principale aux Escoumins et une pratique secondaire à Forestville;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 23 février 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-18);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Olivier Roy, omnipraticien, numéro de permis 00546;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord avec une pratique principale aux Escoumins et une pratique secondaire à Forestville;
- **De lui octroyer** des privilèges en « *médecine générale (urgence, hospitalisation, soins prolongés [CHSLD], consultation en bureau et soins à domicile)* » pour la période du 17 mars 2021 au 31 décembre 2022;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception des diplômes et à la délivrance d'un permis régulier par le Collège des médecins du Québec;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.2. Nomination – Membre associé

Résolution 2021-03-030

Attendu la demande de nomination du D^r Benoit Thériault, urologue, numéro de permis 00559, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « *urologie – clinique externe, endoscopie et bloc opératoire, hospitalisation en courte durée* » à l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 23 février 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-19);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Benoit Thériault, urologue, numéro de permis 00559;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « *urologie – clinique externe, endoscopie et bloc opératoire, hospitalisation en courte durée* » pour la période du 17 mars 2021 au 31 décembre 2022;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.3. Modifications de privilèges

Résolution 2021-03-031

Attendu la demande formulée par le D^r Louis-Charles Moreau, omnipraticien, numéro de permis 16116, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, afin de procéder à l'ajout de privilèges en « réadaptation et dépendance »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable du chef régional du département clinique de médecine générale;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 23 février 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-20);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges du D^r Louis-Charles Moreau, omnipraticien, numéro de permis 16116, afin de procéder à l'ajout de privilèges en « réadaptation et dépendance »;
- **Que** ce changement soit effectif en date du 17 mars 2021;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-03-032

Attendu la demande formulée par la D^{re} Megan Sheppard, omnipraticienne, numéro de permis 20378, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, afin de procéder à l'ajout de privilèges en « oncologie »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable du chef adjoint régional du département clinique de médecine générale;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 23 février 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-21);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges de la D^{re} Megan Sheppard, omnipraticienne, numéro de permis 20378, afin de procéder à l'ajout de privilèges en « oncologie »;
- **Que** ce changement soit effectif en date du 17 mars 2021;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.4. Démissions

Résolution 2021-03-033

Attendu la démission du D^r Drago Jocov, radiologiste, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, par lettre reçue le 11 janvier 2021 et annonçant sa démission à compter du 27 juin 2021;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-12);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D^r Drago Jocov, radiologiste, numéro de permis 12284, à compter du 27 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-03-034

Attendu la démission du D^r Pierre Grondin, radiologiste, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, par lettre reçue le 21 décembre 2020 et annonçant sa démission à compter du 25 juin 2021;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-3);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D^r Pierre Grondin, radiologiste, numéro de permis 87669, à compter du 25 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-03-035

Attendu la démission du D^r Romuald Ferré, radiologiste, membre associé à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 1^{er} février 2021 et confirmant sa démission;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-15);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D^r Romuald Ferré, radiologiste, numéro de permis 18554, à compter du 3 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-03-036

Attendu la démission du D^r Thim-Alexandre Bédard, ophtalmologiste, membre actif à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 26 février 2021;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-22);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D^r Thim-Alexandre Bédard, ophtalmologiste, numéro de permis 20870, à compter du 27 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-03-037

Attendu la démission de la D^{re} Gabrielle Héroux, omnipraticienne, membre associé à l'installation de Forestville, par lettre reçue le 29 janvier 2021 et confirmant sa démission;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-14);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Gabrielle Héroux, omnipraticienne, numéro de permis 15741, à compter du 31 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2021-03-038

Attendu la démission de la D^{re} Véronique Lapointe, interniste, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, par lettre reçue le 2 février 2021 et annonçant sa démission à compter du 20 juin 2021;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-13);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Véronique Lapointe, interniste, numéro de permis 11431, à compter du 20 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

9.1.5. Chefferie adjointe du département régional de psychiatrie – Démission

Résolution 2021-03-039

Attendu les dispositions de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu l'adoption de l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu la lettre de démission transmise par le D^r Laurent Thibeault en date du 29 janvier 2021;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2021-11);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D^r Laurent Thibeault, psychiatre à l'installation de Baie-Comeau, numéro de permis 01373, à titre de chef adjoint au département régional de psychiatrie.

Adopté à l'unanimité.

9.2. Demande d'autorisation d'emprunt temporaire lié aux dépenses courantes de fonctionnement du ministère de la Santé et des Services sociaux

Résolution 2021-03-040

Attendu qu'une résolution du conseil d'administration est requise en vertu de la circulaire ministérielle 2018-030 (codifiée 03.01.52.02) pour appuyer une demande d'emprunt temporaire au ministère de la Santé et des Services sociaux pour le paiement des dépenses de fonctionnement;

Attendu que la résolution peut couvrir une période maximale d'un an;

Attendu que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échue le 24 mars 2021;

Attendu qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord auprès de Desjardins Entreprises jusqu'au 1^{er} avril 2022;

Attendu que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

- le président-directeur général;
- le président-directeur général adjoint;
- le directeur des ressources financières;

soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

Il est proposé et appuyé :

- **De demander** au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 165 500 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 1^{er} avril 2022 auprès de Desjardins Entreprises.

Adopté à l'unanimité.

10. Dossiers en cours

10.1. COVID-19

10.1.1. État de la situation épidémiologique sur la Côte-Nord

Le docteur Richard Fachehoun, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive à la Direction de santé publique du CISSS de la Côte-Nord, présente le bilan épidémiologique de la Côte-Nord, la situation actuelle et les enjeux des prochaines semaines portant sur la COVID-19.

Il mentionne, notamment, que la Côte-Nord totalise 359 cas confirmés de COVID-19 depuis le début de la pandémie et compte malheureusement trois décès. Il ajoute que la Côte-Nord a comme particularité que les personnes âgées ont été épargnées puisque 76 % des cas confirmés provenaient des tranches d'âge de moins de 60 ans.

Pour maintenir la Côte-Nord au palier d'alerte jaune qui entrera en vigueur à la fin du mois et éviter une troisième vague sur la Côte-Nord, le docteur Fachehoun recommande, en terminant :

- d'éviter les déplacements à l'extérieur de la région;
- de respecter les gestes barrière, soit le port du masque, le lavage des mains et la distanciation physique;
- de demeurer attentifs aux moindres symptômes;

- de se faire tester, en cas de doute;
- de se faire vacciner, dès que c'est possible.

10.1.2. État de situation sur la vaccination

Madame Nathalie Castilloux, directrice générale adjointe par intérim au CISSS de la Côte-Nord, présente l'état d'avancement de la vaccination sur la Côte-Nord. Elle mentionne que, depuis le 23 décembre 2020, 18 877 doses ont été administrées au 16 mars 2021 et quelque 16 608 nouvelles doses sont attendues d'ici le 17 avril.

Les personnes âgées de plus de 80 ans, celles vivant dans les communautés isolées et éloignées de même que certains travailleurs de la santé ont reçu une première dose de vaccin. La vaccination est donc en cours pour les personnes du groupe d'âge de 70 à 79 ans et celle-ci devrait être complétée d'ici la fin du mois de mars. Par la suite, en avril et en mai, il est prévu de procéder à la vaccination des personnes âgées de 60 à 69 ans, des personnes de moins de 60 ans avec maladies chroniques et de celles qui assurent des services essentiels. La population en général âgée de 18 à 59 ans devrait ensuite avoir accès à une première dose de vaccin, ce qui respecterait la cible annoncée par le premier ministre qui a mentionné que tous les Québécois et Québécoises de plus de 18 ans auront reçu une première dose de vaccin d'ici le 24 juin.

Madame Castilloux explique le processus de distribution des doses sur le territoire de même que la nouvelle orientation dictée par le ministère de la Santé et des Services sociaux en ce qui a trait à la planification de l'administration des deuxièmes doses de vaccins dans un délai de 16 semaines après la première dose.

10.2. Rapport sur les statistiques des mises sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

Comme prévu par la Loi, le conseil d'administration du CISSS a adopté, en juin 2019, le protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental. Un rapport sur l'application de ce protocole doit être déposé pour information au conseil d'administration au moins tous les trois mois.

Ainsi, du 1^{er} avril 2020 au 27 février 2021 (périodes 1 à 12) :

- 123 mises sous garde préventives ont été appliquées en centre hospitalier (58 à Baie-Comeau, une à Fermont, 10 en Haute-Côte-Nord, 11 en Minganie et 43 à Sept-Îles);
- 41 mises sous garde provisoires ont été appliquées en centre hospitalier, soit 23 à Sept-Îles et 18 à Baie-Comeau;
- 23 mises sous garde autorisées ont été appliquées en centre hospitalier, soit 11 à Baie-Comeau et 12 à Sept-Îles;
- 64 mises sous garde ont été présentées au tribunal par l'établissement (incluant celles provisoires et autorisées), soit 29 à Baie-Comeau, 32 à Sept-Îles et 3 en Minganie.

11. Nouveaux dossiers

11.1. Contrat d'affiliation avec l'Université Laval

Résolution 2021-03-041

Attendu que l'Université Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte Nord (les Parties) veulent collaborer à l'avancement des connaissances, l'amélioration des soins et la formation de la relève;

Attendu que les Parties déclarent qu'un projet de contrat d'affiliation s'inscrit dans le cadre respectif des missions des deux Parties en tenant compte de leurs fonctions particulières, spécifiques et complémentaires;

Attendu que les Parties partagent des objectifs communs quant au développement de l'enseignement et de la recherche, à la valorisation des connaissances, à l'évaluation et à l'amélioration des services à la population;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord participe déjà à la mission universitaire par le biais de son groupe de médecine familiale universitaire (GMF-U) en Manicouagan;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord est en démarche pour le développement d'un deuxième GMF-U dans l'environnement de Sept-Rivières;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord a pour fonction de fournir des services de santé et des services sociaux conformément à l'article 100 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après désignée la « LSSSS ») dans les centres qu'il exploite, et ce, dans les limites de leur mission respective;

Attendu que des centres d'un établissement peuvent faire l'objet d'une désignation universitaire conformément aux articles 88 à 91 de la LSSSS s'ils exercent, en plus des activités propres à leur mission, des activités d'enseignement, de recherche ou d'évaluation des technologies ou de modes d'intervention ou, encore, offrent des services spécialisés ou ultraspecialisés;

Attendu que le ministre de la Santé et des Services sociaux peut, conformément à l'article 112 de la LSSSS, déterminer la vocation suprarégionale d'un établissement à l'égard de certains services ultraspecialisés qu'il offre;

Attendu que les Parties reconnaissent mutuellement le caractère essentiel du maintien et du développement des champs d'expertise existant dans le réseau de la santé et des services sociaux ayant mené à une désignation universitaire ou à la détermination de la vocation suprarégionale d'un établissement;

Attendu que les Parties reconnaissent mutuellement le caractère essentiel du rôle de l'Université dans l'enseignement, et en particulier dans l'enseignement des sciences de la santé et des sciences sociales;

Attendu que l'Université a pour mission l'enseignement supérieur et la recherche et qu'elle a la responsabilité de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ses programmes de formation et de recherche;

Attendu que l'Université, dans la réalisation de sa mission, doit recourir, entre autres, aux programmes de soins et de services du CISSS de la Côte-Nord dans la mesure où ceux-ci sont en partie nécessaires à la formation professionnelle ou à la formation à la recherche des étudiants de certains programmes de l'Université;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord dispose de connaissances, de ressources et d'expertises qui sont nécessaires à l'enseignement et à la recherche universitaire;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord consent à participer à la formation des étudiants de l'Université et accepte d'y contribuer par ses programmes de soins et de services ainsi que ses programmes de recherche;

Attendu que les Parties collaborent à l'élaboration de la programmation de recherche et coordonnent la réalisation de cette programmation et autres activités de recherche en lien avec les objectifs et priorités définis par le CISSS de la Côte-Nord et par l'Université;

Attendu que les programmes de recherche consistent en la coordination, la promotion et la réalisation d'activités de recherche;

Attendu que les Parties reconnaissent l'importance de respecter les exigences des différents organismes d'agrément et des organismes subventionnaires en recherche;

Attendu que l'article 110 de la LSSSS permet à un établissement de conclure un contrat d'affiliation avec une ou plusieurs universités aux fins d'offrir des services d'enseignement ou de recherche;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord, conformément à l'article 110 de la LSSSS et au deuxième alinéa de l'article 46 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), a consulté et obtenu l'autorisation du ministre de la Santé et des Services sociaux afin de conclure le contrat d'affiliation;

Attendu l'opinion favorable du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé :

- **D'autoriser** le président-directeur général par intérim à demander au ministre de la Santé et des Services sociaux l'autorisation pour le CISSS de la Côte-Nord de conclure un contrat d'affiliation avec l'Université Laval;
- **D'autoriser** le président-directeur général par intérim ou le futur président-directeur général à procéder à la signature de ce contrat d'affiliation, le cas échéant, selon l'avis du ministre.

Adopté à l'unanimité.

11.2. Politique portant sur l'évaluation de la satisfaction et de l'expérience usager – Mise à jour

Résolution 2021-03-042

Attendu la complexité du processus en place;

Attendu la volonté commune du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord et du comité des usagers du CISSS (CUCI) de simplifier le processus et de jumeler la politique et les procédures du CISSS et du CUCI;

Attendu la volonté du comité de direction que la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique s'occupe de l'activité d'évaluation de la satisfaction de la clientèle pour l'ensemble du CISSS;

Attendu que le comité de direction du CISSS de la Côte-Nord a approuvé la mise à jour de la politique;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la mise à jour de la politique d'évaluation de la satisfaction et de l'expérience usager.

Adopté à l'unanimité.

11.3. États généraux de la profession infirmière – Mémoire sur la profession infirmière

Mesdames Chantal Gadbois, directrice par intérim des soins infirmiers, Karine Nadeau, directrice adjointe par intérim des soins infirmiers, et Marie-Hélène St-Pierre, présidente du conseil des infirmières et infirmiers, présentent, pour information, le mémoire du CISSS de la Côte-Nord portant sur la profession infirmière. Ce document sera déposé lors des États généraux 2021 de la profession infirmière. Cet événement, sous l'égide de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, se déroulera en mai et s'articulera autour des enjeux jugés prioritaires pour l'avenir de la profession infirmière, selon les trois grands thèmes suivants :

- Savoirs infirmiers et compétences infirmières : mieux y recourir pour mieux soigner
- Innovation et spécialisation infirmières : une voie pour les soins de l'avenir
- Formation infirmière : pour relever les défis du 21^e siècle

Le mémoire, préparé par la Direction des soins infirmiers, en collaboration avec le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers (CECII), résulte d'une démarche de consultation réalisée auprès des infirmières de la Côte-Nord. La tenue de forums de consultation au cours des deux dernières semaines a permis de recueillir les constats et les recommandations de notre personnel infirmier œuvrant dans les divers milieux cliniques. Tout près d'une soixantaine d'infirmières et infirmiers ont ainsi participé à cette démarche mobilisatrice.

Le mémoire permettra de faire ressortir les particularités régionales de la Côte-Nord (vaste territoire, proximité des communautés autochtones, région éloignée, etc.) et de présenter des solutions innovantes et créatives lors de cette activité de grande envergure.

11.4. Initiatives porteuses pour le bien-être de la population

Madame Martine Théberge, de la Direction de santé publique, et monsieur Enock Cormier, de la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées, présentent les actions et les outils (brochure, affiches, etc.) mis en place dans le cadre des initiatives suivantes qui se veulent porteuses pour la santé et le bien-être de la population nord-côtière en contexte de pandémie :

- Journée régionale en faveur des saines habitudes de vie
- On communique avec les jeunes et leurs parents!
- Projet « Les éclaireurs »
- Combattons les effets de la pandémie chez les aînés

12. Rapports des comités

12.1. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 3 et le 9 mars 2021, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Les sujets abordés lors de ces rencontres sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes
 - 7 recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 13 janvier 2021, 36 recommandations ont été complétées le 9 mars 2021 et 45 dossiers demeurent en étude;
 - Suivi des recommandations de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
 - Suivi du tableau de bord du commissariat aux plaintes et à la qualité des services.
- Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique
 - Suivi des mesures de compensation;
 - Centre de prélèvement de Sept-Îles;
 - Relance aux directeurs pour le suivi des recommandations de la commissaire aux plaintes;
 - Examen des exigences de suivi;
 - Déclaration des incidents/accidents.
- Autres dossiers
 - Pavillon Léopold-Mayrand et Pavillon Gros-Mécatina;
 - Bilan et perspective de la vaccination COVID-19;
 - Constat sur la santé mentale des usagers et employés – COVID-19;
 - Qualité des services – Résidences privées pour aînés (RPA), ressources intermédiaires (RI) et ressources de type familial (RTF);
 - Masque N-95 – Nouvelle directive de la CNESST;
 - Sites non traditionnels (SNT);
 - Sondages – Politique sur les sondages des usagers;
 - Comité des usagers partenaires (comité expérience usager).

12.2. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 11 mars 2021, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Affaires autochtones et sécurisation culturelle;
- Reddition de comptes du comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord;
- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 27 janvier 2021;
- Contrat d'affiliation avec l'Université Laval;
- Règlement portant sur la formation continue et le profil des administrateurs – Mise à jour;
- Plan de formation pour les membres du conseil d'administration – Suivi;
- Suivi des grands dossiers du CISSS – Smartsheet.

12.3. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 16 mars 2021, sous la présidence de monsieur Michaël Lavigne.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Adoption des dépenses des principaux dirigeants;
- Cellule de travail MSSS–CISSS sur la précarité de la main-d'œuvre;
- Politique de transport des usagers.

12.4. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 18 février et le 10 mars 2021, sous la présidence de madame Solange Turgeon.

La réunion du 18 février portait sur les points suivants :

- Nomination au poste de directeur des soins infirmiers par intérim;
- Nomination au poste de directeur adjoint des soins infirmiers par intérim;
- Recommandation au ministère de la Santé et des Services sociaux pour un directeur de santé publique.

Par ailleurs, voici les sujets abordés lors de la réunion du 10 mars 2021 :

- Santé, sécurité et qualité de vie au travail (SSQVT) – Présentation du nouveau chef de service;
- SSQVT – Bilan (réalisations et travaux en cours);
- Relations de travail – Présentation du nouveau chef de service;
- Relations de travail – Mesures estivales;
- Stages et entrevues de départ;
- Rencontre du MSSS du 1^{er} mars 2021;
- Sélection et recommandation au ministre de la Santé – Directeur de santé publique;
- Commémoration – An un de la pandémie;
- Appel de candidatures – Président-directeur général.

12.5. Comité des usagers

Monsieur Jean-Pierre Porlier présente les principaux dossiers abordés par les comités d'usagers et de résidents depuis la réunion du conseil d'administration du CISSS du 27 janvier 2021 :

- La Semaine québécoise de la déficience intellectuelle se déroulera du 21 au 27 mars 2021. Cependant, le comité des usagers du CISSS (CUCI) est d'avis que la sensibilisation citoyenne doit se faire tout au long de l'année.
- C'est dans cette optique que le comité des usagers du Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord (CPRCN) a entrepris, au cours des derniers mois, des travaux avec le CISSS afin de revoir ses structures. Il est important de noter qu'à la suite de la disparition du CPRCN, ce comité ayant gardé sa structure d'avant la fusion n'arrivait plus à répondre à ses deux missions, soit celle de représenter adéquatement les usagers à la protection de la jeunesse et les usagers en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et en déficience physique (DI-TSA-DP). De plus, ce comité ayant un mandat régional, certains enjeux liés à l'atteinte et au respect de son mandat ont été soulevés. Rappelons-nous que ce sont surtout ces usagers, touchés par ces deux missions, qui en assumaient potentiellement les contrecoups.

Le comité a donc regardé ce qui se faisait ailleurs au Québec comme pratiques gagnantes. Fort de cette volonté de répondre à nos mandats, les échanges des dernières semaines devraient aboutir à la création de deux comités distincts, soit un comité en réadaptation et un autre en protection de la jeunesse. Le tout devrait être mis en place d'ici la fin d'avril 2021.

- Service d'oncologie offert aux usagers du territoire de la Minganie : Les usagers sont préoccupés par le fait qu'aucun service d'hébergement n'est offert aux résidents de la Minganie. Or, la réalité des hivers nord-côtiers a un impact majeur sur les différents traitements reçus par les usagers. La politique de remboursement prévoit un montant de 150 \$ par semaine pour compenser les frais liés à l'hébergement, mais quand on connaît les problèmes d'hébergement et les coûts qui y sont associés dans les établissements hôteliers d'Havre-Saint-Pierre, ceci soulève un obstacle supplémentaire pour l'utilisateur, en plus de ses soins. Il faudrait donc peut-être développer un modèle d'hébergement avec les partenaires du milieu. C'est à suivre.
- La mise à jour de la politique portant sur l'évaluation de la satisfaction et de l'expérience usager adoptée ce soir par le conseil d'administration est un pas de plus vers la reconnaissance de l'expérience des usagers. Dorénavant, les usagers qui seront consultés auront un retour sur les résultats des divers sondages et sur ce qui aura été fait afin d'améliorer les services aux usagers au fil du temps. Ce fut une collaboration fructueuse entre les comités d'usagers, les comités de résidents et la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique du CISSS de la Côte-Nord. Conséquemment, la mise à jour de cette politique jette les nouvelles balises pour une meilleure compréhension des mandats de chacun et une réelle collaboration, le tout dans une vision de rendre de meilleurs services aux usagers.

13. Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est ajouté aux affaires nouvelles.

14. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Les interventions suivantes sont portées à l'attention du conseil d'administration :

<p>Michael Jourdain Membre d'Uashat mak Mani-Utenam</p>	<p><i>Depuis ma première intervention concernant les maladies génétiques au sein des Premières Nations, qu'est-ce qui a été fait?</i></p> <p><i>Quel est le plan stratégique à venir concernant la collaboration CHU de Québec, Université Laval, Uashat mak Mani-Utenam, Cégep de Sept-Îles, ministère de la Santé et des Services sociaux?</i></p> <p><i>Qu'en est-il de la mise en œuvre des actions concernant les recommandations concernant la réforme du régime de plainte? Quel est le plan?</i></p>
---	--

15. Clôture de la séance

Résolution 2021-03-043

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 17 mars 2021 à 20 h 26.

Adopté à l'unanimité.

Denis Mioussé
Président

Claude Lévesque
Secrétaire